VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Partage des Héritiers LAPLACE.

Propriétés de Commerce, de Résidence et Vacantes Centrales et de Choix.

Dans les Premier, Deuxième et Troisième Districts.

PREMIER DISTRICT.
RESIDENCE PRINCIERE LAPLACE.
No 3708 RUE DU CANAL,

ENTRE LES RUES TELEMAQUE ET CORTEZ, MESURANT PLUS DE LA MOITIE DU CARRE D'ILET.

ONZE GRANDS TERRAINS.

FAISANT FACE AUX RUES CANAL, CORTEZ ET CLEVELAND.

DEUXIEME DISTRICT.
No 117 RUE DE CHARTRES,

ENTRE LES RUES CANAL ET DOUANE [AUJOURD'HUI IBERVILLE].

BATISSE EN BRIQUES A QUATRE ETAGES, MAINTENANT OCCUPEE PAR LOUIS RUHE, A BAIL JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 1908, A RAISON DE $150.00 PAR MOIS PAYABLE MENSUELLEMENT.

TROISIEME DISTRICT.
COIN

DES RUES CHAMPS-ELYSEES ET DECATUR.
EN FACE DE L'ANCIENNE GARE DU CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN, PRES DU DEPOT DU CHEMIN DE FER SOUTHERN PACIFIC, CHEMIN DE FER DE CEINTURE, ETC.

POUR UNE FABRIQUE, PAS DE SITE SUPÉRIEUR EN VILLE.

COIN

DES RUES MANDEVILLE ET CHARTRES
DEUX MAISONS DE RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES FORMANT UNE PROPRIETE.

SUCCESSION DE VEUVE B. LAPLACE.

No 81,683—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, Louis C. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 12 de juin 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu par l'Hon. John St Paul, juge de la dite cour, Division C, le 6me jour de mai 1907, et signé par lui le Dix mai 1907, sur la pétition de la majeure partie des co-propriétaires pour un partage dans les procédures intitulées Succession de "Veuve B. Laplace" No 81,683 du dossier de ladite cour.

PREMIER DISTRICT.

1° Une certaine grande portion de terre [mesurant plus que la moitié de l'ilet] ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet Numéro 731, bornée par les rues CANAL, TELEMAQUE, CORTEZ et GASQUET [maintenant Cleveland] désigné comme lot Numéro 12 sur un plan d'arpentage par D. E. Seghers et fils, daté le 6 avril 1907, formant les coins des rues Canal et Télémaque et de Cleveland et Télémaque, et mesurant d'après ledit plan et arpentage cent quarante et un pieds sept pouces et quatre lignes (141 pieds 7 pouces et 4 lignes) de face à la rue CANAL, sur une profondeur et face à la rue TELEMAQUE de trois cents dix neuf pieds huit pouces et six lignes (319 pieds 8 pouces et 6 lignes) et une façade à la rue CLEVELAND de cent quarante et un pieds, sept pouces et quatre lignes (141 pieds 7 pouces et 4 lignes)

Les améliorations comprennent la résidence princière élevée de terre, connue comme la résidence "Laplace" retirée à peu près cinquante pieds du trottoir élevée environ huit pieds sur piliers en briques ayant au premier étage lumière électrique, gaz, hydrant, gaz pour poêles dans la maison et eau froide et chaude dans les chambres. Les ouvertures sont abritées contre les moustiques; dans le rez de chaussée 3 grandes chambres. Dans la chambre principale galerie devant et derrière, grand vestibule dans le centre, deux grands salons et rotonde d'une grandeur extra, salle à manger avec office de sommelier, contenant un riche vesselier en noyer et évier émaillé, chambre à réception et trois chambres à coucher, deux chambres à bain avec lieux à l'anglaise; bâtisse à deux étages attenant à la maison principale avec cuisine, chambre à provisions, deux chambres extra et une chambre à bain et cinq chambres au second avec galerie sur chaque étage; trois grandes citernes sur fondations solides en briques, jardin artistement distribué, arbres fruitiers, remise et écurie combinées, une petite bâtisse avec deux chambres; une autre bâtisse avec une chambre, deux petites citernes et une cour à poules. Sans contradit cette propriété est une des plus jolies et la mieux distribuée en ville pour le confort. Les acheteurs en perspective sont instamment priés de visiter la propriété entre une et deux heures P. M., munies de cartes des encanteurs. Les installations de gaz et les chandeliers en crystal dans toute la maison, et une grande armoire en cèdre, ne sont pas à vendre et ne sont pas inclus dans la vente.

2° Onze certains lots de terre, situés dans le même district et ca ré de l'ilet que la propriété ci dessus décrite, désignés par les numéros un à onze, inclusivement, sur le plan d'arpentage déjà mentionné, par D. E. Seghers et Fils, arpenteurs, et mesurant d'après ledit plan et arpentage comme suit, à savoir—le lot numéro un commence à une distance de cent quarante et un pieds sept pouces et quatre lignes de la rue TELEMAQUE, et mesure trente trois pieds dix pouces et trois lignes (33 pieds 10 pouces et 3 lignes) de face à la rue CANAL, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125 pieds) entre lignes parallèles; les lots numéros 2 et 3 faisant face à la rue du CANAL, mesurent chacun les mêmes dimensions que le lot numéro un; le lot numéro quatre forme l'encoignure des rues CANAL et CORTEZ, et mesure trente trois pieds dix pouces et quatre lignes (33 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue du CANAL, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125 pieds) entre lignes parallèles; les lots numéros 5 et 6 mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue CORTEZ, sur une profondeur de cent trente cinq pieds cinq pouces et cinq lignes (135 pieds 5 pouces 5 lignes) entre lignes parallèles; le numéro 5 commençant à une distance de 125 de la rue du CANAL. Les lots numéros 7 et 8 mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces et quatre lignes (32 pieds 5 pouces et 4 lignes) de face à la rue CORTEZ sur une profondeur de cent cinq pieds (105 pieds) entre lignes parallèles; les lots numéros 9 et 10 mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces et 3 lignes (32 pieds 5 pouces 3 lignes) de face à la rue CORTEZ sur une profondeur de cent cinq pieds [105 pieds] entre lignes parallèles le lot numéro 10 formant le coin des rues CORTEZ et CLEVELAND. Le lot numéro 11 est à une distance de 105 pieds de la rue CORTEZ et mesure trente pieds cinq pouces cinq lignes [30 pieds 5 pouces 5 lignes] de face à la rue CLEVELAND sur une profondeur de cent vingt neuf pieds neuf pouces et six lignes [129 pieds 9 pouces 6 lignes] entre lignes parallèles.

Les propriétés premièrement et secondement décrites sont une subdivision de la propriété que la défunte Mme Marie Eugénie Sauvage, veuve de Bazile Laplace Sr, a acquis par achat du Dr Raymond Sauvage d'après un acte passé pardevant Antoine Doriocourt, ancien notaire en cette ville, le 29 mai 1893 et dûment enregistré au Bureau des aliénations de cette paroisse dans le livre No 150, page 452.

DEUXIÈME DISTRICT.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues CANAL, DOUANE, maintenant IBERVILLE, CHARTRES et le PASSAGE DE LA BOURSE, désigné comme le lot No deux (2) sur un plan de C. A. De Armas, député voyer général, déposé dans le bureau de Théo Guyol, anciennement notaire en cette ville, comme plan numéro trois cent quatre. Le dit lot mesure en mesure américaine, vingt pieds de face à la rue CHARTRES (20) quatre vingt dix sept pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue du CANAL, quatre vingt seize pieds quatre pouces et sept lignes (96' 4" 7"') de profondeur sur le côté le plus rapproché à la rue DOUANE (maintenant IBERVILLE) et dix neuf pieds cinq pouces (19' 5") de largeur sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent la bâtisse élégante en briques à quatre étages No 117 rue de Chartres, maintenant occupée par Louis Ruhe et vendue sujette au bail expirant le 30 septembre 1908, à raison de $150 00 par mois payable mensuellement.

Etant la même propriété que ledit défunt Bazile Laplace, Sr., a acquit par achat de Isidore Reinhard d'après un acte pardevant Edouard Barnett, anciennement notaire en cette ville, le 27 avril 1869 et enregistré au Bureau des Aliénations de cette paroisse, livre quatre vingt dix sept (97) pages trente huit et trente neuf (38 et 39).

TROISIÈME DISTRICT.

4° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et avantages y appartenant situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues CHAMPS ELYSÉES, MARIGNY, CHARTRES et DECATUR (anciennement Victoire), laquelle portion de terre formes l'encoignure des rues CHAMPS ELYSÉES et DECATUR et mesure cent dix sept pieds, trois pouces et quatre lignes (117 pieds, 3 pouces, 4 lignes) de face à la rue CHAMPS ELYSÉES, sur une profondeur et façade à la rue DECATUR de cent vingt sept pieds, dix pouces entre

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

lignes égales et parallèles. Laquelle portion de terre est composée de quatre lots ou portions de terre que ledit défunt Basile Laplace Sr a acquis par achat d'après trois actes séparés, comme suit: Un desdits lots de la succession de Mme L. A Caldwell, d'après un acte pardevant Edward Barnett, ancien notaire, le 14 mai 1858, et enregistré dans le Bureau de cette Paroisse dans le livre No 77 page 16; un autre lot à une vente le 13 octobre 1883 par Thomas Duffy, shérif Civil pour la paroisse d'Orléans en vertu d'un décret de saisie et vente par l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans le procès de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs Louis Fix et Mme Veuve Louis Fix, tutrice, possesseur actuel, No 9,256 du Dossier de ladite Cour, le tout d'après l'acte de vente dudit shérif, daté le 29 octobre 1883, enregistré dans le Bureau des Aliénations de cette paroisse, livre 120, page 550, et enregistré aussi dans le Bureau des greffiers de ladite Cour, livre No 4, pages 141, 142, 143, 144; et les deux autres lots de la succession de Louis Fix, d'après l'acte pardevant John R. Legier, notaire en cette ville, le 16 juillet 1884, enregistré dans le bureau des Aliénations de cette paroisse, livre No 121, page 22.

Les améliorations consistent en une élégante bâtisse en briques à trois étages divisée en magasins et appartements, bien connus comme "LA RANGEE CALDWELL".

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues MANDEVILLE, ESPAGNE, ROYALE, (anciennement Casacalvo) et CHARTRES (anciennement Mereau) ladite portion de terre forme le coin des rues MANDEVILLE ET CHARTRES et mesure trente sept pieds cinq pouces et six lignes [37' 5" 6"] de face à la rue Mandeville sur une profondeur et face à la rue de Chartres de soixante trois pieds onze pouces et trois lignes [63' 11" 3"'] plus ou moins entre lignes parallèles d'après un croquis de Pilié et De Pouilly. Laquelle propriété a été acquise par feu Basille Laplace, Sr., par achat de la Banque des Citoyens de la Louisiane, d'après l'acte pardevant Edgar Grima, notaire publique en cette ville, le 10 du mois de mai 1883, et enregistré dans le Bureau des aliénations de cette Paroisse, Livre Numéro 120, Page 10.

Les améliorations comprennent deux bâtisses en briques, la maison du coin ayant deux [2] chambres au rez de chaussée, et vestibule et une chambre dans la bâtisse du fond avec lieux d'aisance et citerne, et au premier deux grandes chambres et une pente, et vestibule et une chambre dans la bâtisse du fond avec lieux d'aisance; la propriété adjoignante contient un rez de chaussée et deux étages contenant une grande chambre dans le rez de chaussée et deux chambres, cabinet et lieux d'aisance au second. Deux chambres, cabinet et lieux d'aisance au troisième, aussi bâtisse dans le fond contenant deux chambres, hydrant dans la cour.

Conditions—Une demie ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un ou en un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, en billets portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale. Les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et la vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurités dans les actes de vente. Les acquéreurs devant assurer les améliorations au montant de la portion de crédit et de transférer les polices aux porteurs des billets, et d'assumer le paiement des taxes de 1907 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication, et ne devant avoir droit aux loyers seulement à partir du jour du passage des actes de vente. Les actes de vente pardevant Bussière Rouen, N. P., aux frais des acquéreurs.

Chas J. Théard, Gus A. Llambias, avocats.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

SEPT CARRES DE TERRE DANS LA VILLE DE MILNEBURG.

Claude F. Rolle et als vs Louis N. Rolle et als.

No 80,940—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 29 mai 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine Cour le 15 avril 1907, jugement signé en pleine Cour le 19 avril 1907, par l'Honorable T C W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, la propriété décrite, à savoir:

1° Le carré de terre No cinquante-sept (57) maintenant désigné par le Numéro municipal 5094 borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, New York et Mexico.

2° Le carré de terre No soixante-quatorze (74) maintenant désigné par le Numéro municipal 5033 borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, Mexico et Edingberg.

3° Le carré d'ilet No soixante dix-huit (78) maintenant désigné par le Numéro municipal 5028 étant le carré fractionnel et borné par la Place Amsterdam, les rues Rabbits et Edingberg et une rue inconnue qui le sépare du carré No 79.

4° Le carré d'ilet No soixante dix neuf [79] maintenant désigné par le No municipal 5029, étant le carré fractionnal et borné par les rues Mexico, Rabbits et la Place Amsterdam et la rue inconnue ci dessus nommée, le séparant de l'ilet No 78.

5° Le carré d'ilet No cent quatre [104] désigné par le No municipal 4814, borné par l'avenue St Roch, les rues Espagne, Dublin et Vienna.

6° Le carré d'ilet No cent vingt cinq [125] désigné par le No municipal 4660, borné par l'avenue St Roch et les rues Espagne, Vienna et Pressberg.

7° Le carré d'ilet No cent vingt six [126] maintenant désigné par le No municipal 4659, borné par les rues Espagne, Mandeville, Vienna et Pressberg.

Termes—Comptant sur adjudication.
Pour les mesures voir les plans à la Bourse.
Actes de vente pardevant Ross E. Breazeale, notaire, aux frais des acquéreurs.
28 avril—28—mai 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1710 RUE NOUVELLE-ORLEANS.

Victor Carrano vs Edith Jacques Watson et al.

No 82 005—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 29 mai 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div D, lu et rendu en pleine Cour le 19 avril 1907, et signé en pleine Cour le 25 avril 1907, pour le compte de l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre dans le Troisième district ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans le carré d'ilet No 766 borné par les rues Nouvelle-Orléans, Derbigny et Roman et les avenues St Bernard et Londres, désigné par le lot X d'après un croquis d'arpentage fait par Geo. de Armas, voyer, daté le 6 mars 1907 et mesure 32 pieds 2 lignes de face à la rue Nouvelle Orléans, 37 pieds 4 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 6 lignes sur le côté de la rue Derbigny et 70 pieds 9 pouces et 4 lignes sur une première profondeur sur le côté de la rue Roman, de là le dit lot s'élargit 2 pieds, 4 pouces, 2 lignes, de là il s'étend sur une seconde profondeur de 65 pieds 11 pouces et 6 lignes sur le côté du lot No 15.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1907, aussi l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire, et déposer 10 0|0 avec l'encanteur pour lier la vente.

28 av—28—mai 5 12 19 26 29

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE—Deux Cottages Double et un Simple.

Bien situés pour être loués, Nos 2812-14 rue Melpomène, entre les rues Willow et Clara, contenant 3 chambres de chaque côté.

Nos 2715-17 rue Félicité, entre les rues Willow et Clara, contenant 3 chambres de chaque côté. No 2810 rue Melpomène, entre les rues Clara et Willow, contenant 4 chambres.

Succession de Patrick Grady et sa femme, Mme Catherine Brady, No 81,799 — Cour Civile de District — Division E.

A L'ENCAN, JEUDI, le 23 mai 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 15 avril 1907 et signé en Cour ouverte le 19 avril 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Willow, [autrefois Martin], et Clara, et le Chemin Félicité; ledit lot est désigné par le No quatre [4] sur un plan fait par C. A. de Armas, voyer, daté le 15 février 1866, et déposé en l'étude de William Shannon pour référence, d'après ledit plan ledit lot mesurant trente et un [31] pieds, sept pouces [7] de face à la rue Melpomène, trente deux pieds [32], cinq [5] pouces, et trois [3] lignes de largeur dans le fond par cent dix sept [117] pieds, six [6] pouces et cinq [5] lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Clara et cent dix [110] pieds, un [1] pouce et cinq [5] lignes le séparant du lot No cinq [5].

Les améliorations comprennent un cottage double, contenant de chaque côté 3 chambres, connu comme les Nos 2812-14 rue Melpomène.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, etc., situé dans le Premier District, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Melpomène, Clara et Willow [autrefois Martin], désigné par le No vingt cinq [25] sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 10 mai 1860, et déposé en l'étude de C. E. Fortier, alors un notaire, comme plan No 48, et mesurant d'après ledit plan trente deux (32) pieds cinq [5] pouces et une [1] ligne de face à la rue Félicité, la même largeur dans le fond, par une profondeur de quinze [15] pieds cinq [5] pouces et cinq [5] lignes sur la ligne du lot No 26, et quinze [15] pieds [4] pouces sur la ligne du lot No 24.

Les améliorations comprennent un cottage double connu comme les Nos 2715-17 rue Félicité, et contenant 3 chambres de chaque côté.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 419, borné par les rues Melpomène, Clara, Willow (autrefois Martin) et le Chemin Félicité, mesurant trente et un (31) pieds sept (7) pouces de face à la rue Melpomène sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Clara et cent dix sept (117) pieds six (6) pouces cinq (5) lignes sur l'autre ligne de côté la plus de la rue Willow par une largeur sur la ligne du fond de trente deux [32] pieds cinq [5] pouces trois [3] lignes. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme le No 2810 rue Melpomène, contenant quatre chambres. Les propriétés premièrement et deuxièmement décrites seront vendues comme une seule.

Conditions—Un tiers comptant, la balance en un et deux ans en montants égaux, les billets devant porter intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente et devant payer toutes les taxes pour l'année 1907.

Les actes de vente pardevant Edouard F. Henriques, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.
Bureau No 322 rue Baronne.

21 avril—21 28—mai 5 12 19 23

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, Nos 2209 2211 RUE BOURBON.

VENTE EN PARTAGE, ANTHONY PRATS ET AL. VS LES MINEURS JOHANNA ET JAMES MARI.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.—No 82 075.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 840 rue Union. JEUDI, le 13 juin 1907, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre et jugement rendu le 1er mai 1907, et signé le 7 mai 1907 par l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, avec les améliorations, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Touro, Claiborne et Robertson, et mesure en mesure française, 30 pieds de face à la rue Bourbon sur 120 de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, et payer pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire, et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Jos Lautenschlaeger, avocat. 12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour le compte de qui cela peut concerner sous l'autorité de l'acte 167 de 1898.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, il sera vendu à l'enchère publique, VENDREDI, le 24 mai 1907, à 10 30 heures a. m., à l'entrepôt Riverside, 525 et 527 rue S. Peter, (Delta Warehouse Company Ltd., Propriétaires).

Un wagon chargé de "Pink Beans". Conditions—Comptant.

12 mai—12 19 23 24

AVIS AUX CREANCIERS.

Whitney-Central National Bank vs Atlas Food Products & Milling Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,627—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le deuxième compte trimestriel présenté par Jules M. Wogan et Jacob Bloom, receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.—Edgar M. Cahn, avocat. 11 mai—11 15 20

VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

22 22
LOTS DANS LE TROISIEME DISTRICT.

Succession vacante de Edouard Maignan.

No 81,306—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur, Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 19 juin 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé le 15 mai 1907, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Quinze lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ancien Faubourg Clouet, District Doussan, maintenant le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, dans l'ilet No 1107 (anciennement l'ilet No 48 du Faubourg Clouet, District Doussan) borné par les rues Piété, Désiré, Johnson (anciennement Célestine) et Grant (anciennement Genius), d'après un plan par Edgar Pilié, arpenteur, le 14 décembre 1906, annexé à l'inventaire de la susdite affaire par James B. Grinnage, notaire, lesquels lots mesurent d'après ledit plan comme suit: le lot No 1 forme le coin des rues Piété et Johnson (anciennement Célestine) 31 pieds de face à la rue Piété, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Johnson (anciennement Célestine) de 120 pieds. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Piété, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Les lots Nos 12 et 13 mesurent chacun 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Grant (anciennement Genius), 32 pieds 10 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Johnson (anciennement Célestine) 32 pieds 10 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Les dits lots de terre sont composés de la totalité des lots originaux Nos 1 à 12 inclusivement désignés sur un plan de Louis Pilié, arpenteur le 17 mai 1833 déposé avec Carlisle Pollock ancien notaire de cette Paroisse, laquelle propriété a été acquise par le dit Edouard Maignan par achat de André Dubuch, par acte pardevant Edward G. Gottschalk, ancien notaire, le 19 février 1857 enregistré dans le Bureau des Aliénations de cette Paroisse, livre 70, pages 600 et 601.

2° Sept lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ancien faubourg Franklin, désignés par les Nos 1, 2, 3, 21, 22, 23 et 24, dans l'ilet No 1326 [anciennement l'ilet No 46 de l'ancien faubourg Franklin], bornés par Marigny, Mandeville, Rocheblave [anciennement Vertu], et Dorgenois [anciennement Magistrat] sur un plan déposé avec — Tureaud, ancien notaire, comme plan No 24, lesquels lots mesurant d'après ledit plan, comme suit: le lot No 1 formant l'encoignure Marigny et Rocheblave [anciennement Vertu] 32 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur et une façade à la rue Rocheblave [anciennement Vertu] de 124 pieds et 6 pouces, plus ou moins. Les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Rocheblave [anciennement Vertu] sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Les lots Nos 21, 22, 23 et 24 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de 124 pieds et 6 pouces, plus ou moins, entre lignes parallèles; laquelle propriété a été acquise par ledit Edouard Maignan par acte et de André Dubuck d'après un acte devant E. G. Gottschalk, ancien notaire, le 19 février 1857, enregistré dans le Bureau des aliénations, livre 70, pages 600 et 601.

Termes—Comptant sur adjudication.
Actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.
E. T. Florance, avocat
19 mai—19 26—juin 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

ONZE TERRAINS
DANS LE
Troisième District.
SUCCESSION VACANTE DE LEONARD BOYER.

No 81,738—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido —MERCREDI, le 22 mai 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 16 avril 1907, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Huit lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 13, 14 et 15 dans l'ilet No 1156 (anciennement No 54 du District Doussan) borné par les rues Miro, (anciennement Libérale), Tonti (anciennement Force), Clouet et Louisa, mesurant comme suit: Les lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles; les lots Nos 13 et 14, chacun 30 pieds de face à la rue Louisa, sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, le lot No 14 formant le coin de la rue Force. Le lot No 15 mesure 30 pieds de face à la rue Tonti (anciennement Force) sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Trois lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés par les Nos 10, 11 et 12, dans l'ilet No 1310 (anciennement l'ilet No 62 du district Doussan) borné par les rues Clouet, Louisa, Rocheblave (anciennement Vertu) et la ligne de Quarante Arpents, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles: acquis le 29 septembre 1836, enregistré dans le Bureau des Aliénations No 21, pages 93 et 94.

Termes—Comptant sur adjudication.
Actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.
E. T. Florance, avocat.
21 avril—21 28—mai 5 12 19 22

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide occasion pour le spéculateur et le placeur de se procurer un joli cottage double et le lot vacant dans le R. R. District.

Nos 622-24 rue Clara, près Poydras.

Dans la succession de Thomas J. Clarke et femme—No 68,226—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau No 416 rue Carondelet, MARDI, le 11 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre daté et signé le 6 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., etc., situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Lafayette, Magnolia et Clara, désigné par les Nos 12 et 13 sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 8 décembre 1858. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant en mesure américaine [30] trente pieds de face chacun à la rue Clara par (120' 7" 1"') cent vingt pieds sept pouces et une ligne de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant d'un superbe cottage double ayant 5 chambres de chaque côté, connu comme les Nos 622-24, rue Clara.

Conditions—Un tiers comptant, la balance en un et deux ans sur billets portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, avec les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer toutes deux les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1907, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Alvin Edwin Hébert, notaire, aux frais des acquéreurs.

CICERO A. RAMSEY, Encanteur.
C. B. Hébert, avocat.
9 mai—9 12 19 26—juin 2 9 11

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

QUATRE LOTS A BATIR. TROISIEME DISTRICT.

Succession de Menalippe D'Aquin - No 82 371 —Cour Civile de District, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 6 juin 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 6 mai 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les lots 1, 2, 3 et 4, ilet No 52, Faubourg Clouet [maintenant ilet 1074], borné par les rues Féliciana, Clouet, Génie et Libérale, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 117 pieds, 10 pouces et 6 lignes. Acquis le 28 mai 1839, enregistrés dans le bureau des transferts, paroisse d'Orléans, livre 30, folio 650.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de 1907 et faisant un dépôt comptant de 10 pour cent. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs,
Bureau No 322 rue Baronne.
7 mai—7 12 19 26—juin 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double pouvant être emménagé comme emplacement d'affaires, Nos 2501-03 rue Perdido, coin Rocheblave, contenant 4 chambres d'un côté et 3 de l'autre pouvant rapporter $22 par mois. Mme Julia Spano vs William Hart et als, No 80,239, Division B—A l'encan.

JEUDI, le 6 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 26 avril 1907 et signé en cour ouverte le 2 mai 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Gravier, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme lot No 11 de l'ilet No 575 sur un certain plan fait par A. Pressac, architecte, daté le 19 mars 1837, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville, d'après lequel dit plan ledit lot formant l'encoignure des rues Perdido et Rocheblave, et mesurant trente et un (31) pieds cinq [5] pouces et six [6] lignes de face à la rue Perdido; trente trois [33] pieds un [1] pouce, et trois et deux tiers [32, 3] lignes, dans le fond, par cent vingt pieds [120] de profondeur. Mesure américaine.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois, connu comme les Nos 2501-03 rue Perdido, contenant 4 chambres sur un côté et trois chambres de l'autre côté; galerie dans le fond sur un côté, grande cour dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un, deux et trois ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représentée par des billets portant huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité et dix pour cent honoraires d'avocat en défaut de paiement dudit billet ou desdits billets; l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et devant assumer les taxes de 1907 et de payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, en plus du prix de l'adjudication.

STROUDBACK & STERN, encanteurs,
Bureau No 322 rue Baronne.
5 mai—5 12 19 26—juin 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRAIN POUR BATIR.

Rue Port, entre les rues Force et Vertu.

Succession de Luke Vigneau.

No 82,372—Cour Civile de District — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 13 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 6 mai 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le No lot 5, de l'ilet No 38 du faubourg Daynoy, borné par les rues Port, St Ferdinand, Force et Vertu, étant la portion des anciens lots 16 17 et 18 du dit ilet No 38, pas vendu comme lots 1, 2, 3 et 4, à H. Peyrat, livre des transfers 24, fol. 449, ledit lot mesurant vingt six pieds deux pouces et deux lignes (26' 2" 2"') de face à la rue Port sur 131 pieds six pouces et deux lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, acquise le 23 juin 1837 enregistré dans le bureau des transfers, livre 24, folio 36.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1907 et faire 10 pour cent comptant de dépôt. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, aux frais de l'acquéreur

STROUDBACK & STERN, Encanteur.
Bureau 322 rue Baronne.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRAIN POUR BATIR.
TROISIEME DISTRICT—UNE OCCASION POUR UN PETIT PLACEUR.
SUCCESSION DE BONNE BADELDE.

No 82,362—Cour Civile de District, Div. B.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 13 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 6 mai 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Le lot No 10 de l'ilet No 33, plan de A. D'Hémécourt, 1er avril 1887, ilet borné par les rues Libéral (ou Miro), Port, Genius (ou Grant) et Lafayette; le dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Libral par une profondeur de 121 pieds 1 pouce 1 ligne, entre lignes parallèles acquis le 4 avril 1837 par acte pardevant Théo Seghers, notaire, enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 21, folio 530.

Conditions— Comptant; l'acquéreur assumant les taxes de 1907 et faire un dépôt de 10 0|0 comptant. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dix-huit Lots de Terre

Dans l'ilet avenue Lafayette, les rues Genius, Libéral et Port

Succession de Louis Lalaurie.

No 10,155—Cour Civile de District —Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 13 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 10 mai 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dix huit lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Génie, Libérale [ou Miro] et Port, désignés par les Nos 1 à 9 et 11 à 19, inclusivement, ilet 83, d'après le plan de Rosmer, le 16 juin 1837, déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire, plan 160, lesquels dits lots ont les mesures suivantes, à savoir—

Les lots 1 à 4 inclusivement ayant une façade chacun sur l'avenue Lafayette de 26 pieds 2 pouces 5 lignes sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces 6 lignes; les lots 5 à 9 inclusivement ayant chacun une façade à l'avenue Lafayette de 26 pieds 2 pouces 5 lignes sur une profondeur de 115 pieds 3 pouces 6 lignes; le lot No 9 formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Libérale; les lots Nos 11 à 15 inclusivement ayant chacun une façade à la rue Port de 26 pieds 2 pouces 5 lignes sur une profondeur de 115 pieds 3 pouces 6 lignes.

Les lots Nos 16 à 19 inclusivement, ayant chacun une façade à la rue Port de 26 pieds 2 pouces et 5 lignes par une profondeur de 130 pieds, 3 pouces et 6 lignes; le lot No 11 formant l'encoignure des rues Libéral et Port.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faisant un dépôt comptant de 10 pour cent.

Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs,
Bureaux No 322 rue Baronne.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

VENTES A L'ENCAN.

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur améliorées dans le 1er District.

Grande Résidence Double en Briques à 2 étages, Nos 1556 et 1558 rue du Camp.

—AUSSI—

QUATRE LOTS DE TERRE, ensemble avec deux petites bâtisses qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues South Peters, Tchoupitoulas, Market et St James. Bons comme SITE DE FABRIQUE OU COUR DE BARDEAUX.

In re Mme Anne Marie Blanche du Suau de la Croix, Vve d'André Dannety, et als vs Arthur Hippolyte Amans du Suau de la Croix.—No 82,336—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

A L'ENCAN, MARDI, LE 18 JUIN 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu d'un jugement rendu le 8 mai 1907 et signé le 14 mai 1907, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 149 borné par les rues Félicité, Camp, Orange et Magasins, et désignés par les Nos quatre, cinq et six, mesurant chacun vingt quatre pieds de face à la rue Camp par cent vingt sept pieds dix pouces et sept lignes de profondeur en mesure anglaise.

Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1556 et 1558 rue du Camp.

2° Quatre certains lots de terre situés, se trouvant et étant dans le premier district municipal de cette ville, dans l'ilet No 37, borné par les rues Nouvelle Levée ou South Peters, Tchoupitoulas, Market et St James, désignés comme lots Nos trois, quatre, cinq et six, d'après le plan No 315 déposé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, et aussi sur un plan ou devis sous la date du 15 décembre 1879, fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant N. B. Trist ancien notaire en cette ville, le 30 décembre 1879. Les lots Nos trois, quatre et cinq mesurant chacun vingt neuf pieds quatre pouces quatre lignes de face à la rue Sud Peters ou Nouvelle Levée sur cent seize pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No six mesurant trente pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Market par une profondeur de cent quarante six pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant et particulièrement tous les droits, titres et intérêt de quelque nature que ce soit, à deux certaines allées ou passages s'ouvrant respectivement sur les rues Market, South Peters ou Nouvelle Levée, et s'étendant en arrière desdites rues et adjacentes auxdits lots comme il est démontré sur le plan ci dessus mentionné.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être représentée par les billets des acquéreurs faits à leur propre ordre et par eux endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date des actes de vente jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété foncière vendue, des billets séparés devant être fournis pour la part dudit Arthur Hippolyte Amans du Suau de la Croix dans ladite portion de crédit; les acquéreurs devant assumer en plus et au dessus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur ladite propriété foncière pour l'année 1907 et devant déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et devant avoir droit aux loyers seulement à partir du passage des actes de vente lesquels devront être passés pardevant Edgar Grima, notaire en cette ville, aux frais des acquéreurs lesquels doivent aussi payer pour les frais de tous les certificats de transfert, hypothèque et autres, l'encanteur devant signer les actes de vente et recevoir le prix.

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur.

J. M. Quevrouze, Avocat.
18 mai—18 19 26—juin 2 9 16 18

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple, 4513 rue St-Claude.
Cottage double, 4519-21 rue St-Claude.
Cottage double, 4537-39 rue St-Claude.
5 lots vacants sur la rue St-Claude, près Kentucky.
Cottage double, 1506-08 rue Marigny.
Magasin et résidence, 2201-03 rue Dumaine, coin Galvez.

Jules Saunee et als vs les mineurs Laurent et Evelina Lacassagne.

No 81,801—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU de et conformément à un jugement, rendu le 15 mars 1907 et signé le 21 mars 1907 par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, dans le procès intitulé Jules Saunee et als versus les mineurs Laurent et Evelina Lacassagne, 81,801, du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et en vertu de deux ordres homologuant une assemblée de famille de la date du 9 avril 1907, rendu et signé respectivement dans l'affaire ci-dessus et dans l'affaire de la succession de Mme Jean M. Lacassagne No 79 639, je procèdrai de vendre, MARDI le 21 mai 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 416, borné par les rues St Claude, Kentucky, Marais et Japonica, autrefois Mathilda, lesdits lots sont désignés par les Nos 3, 4, 5, 6, 7, sur un plan fait par George de Armas, voyer, daté le 29 janvier 1906, annexé à un acte passé pardevant Robert Légier, notaire, le 10 mai 1906 et d'après ledit plan lesdits lots mesurent comme suit: Les lots 3, 4 et 5 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue St Claude par 105 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 6 mesure 29 pieds de face à la rue St Claude par 118 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 7 mesure 27 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue St Claude par 118 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2° Trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Washington, troisième district de cette ville, désignés par les Nos deux, trois et quatre de l'ilet No un maintenant ilet No 416 sur un plan fait par N. Rillieux et Co., daté le 8 novembre 1836, déposé en l'étude de Mossy, ancien notaire, ledit ilet est compris entre les rues Marais, St Claude, Joséphine ou Mathilda et Alexander, et lesdits lots mesurant chacun en mesure anglaise 29 pieds 9 pouces de face à la rue St Claude sur 117 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur.

Le lot No 4 formant l'encoignure des rues St Claude et Mathilda.

3° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1506 rue Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Robertson, Champs Elysées et Claiborne, désigné par la lettre B, sur un plan d'arpentage fait par D. E. Seghers, voyer, le 26 juillet 1883 et mesurant 30 pieds de face à la rue Marigny par 88 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Un morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Galvez, Miro et St Philippe, désigné par la lettre A, sur un plan d'arpentage fait par S. G. de l'Isle, architecte, le 22 juin 1901, annexé à un acte de partage passé pardevant George Montgomery, notaire, le 24 juin 1901. Ledit lot formant l'encoignure des rues Dumaine et Galvez et mesurant 33 pieds de face à la rue Dumaine, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 82 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles et façade à la rue Galvez et étant la partie de façade du lot original No Deux.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en un crédit de un ou un et deux ans, garantie par billets de l'acquéreur portant hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur ladite propriété et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, les actes de vente devant être aux frais des acquéreurs et devant être passés pardevant Robert Légier, notaire, les loyers appartenant à l'acquéreur seulement de la date de la signature de l'acte de vente, les taxes de l'année 1907 devant être assumées et payées par l'acquéreur, les acquéreurs devant déposer 10 pour cent du prix d'achat à l'Encanteur.

W. R. METZLER, encanteur.
14 av—14 16 21 28—mai 5 12 19 21